

C'EST MAINTENANT

OU JAMAIS !!!

Le mercredi 18 mai, une nouvelle réunion du groupe de travail concernant les métiers de la rééducation doit se tenir.

Rappel

Suite à la mobilisation de nombreux professionnels avec leurs organisations professionnelles et syndicales, le ministère de la santé et de l'action sociale a été contraint de mettre en place une série de réunions ayant pour thème l'attractivité des métiers de la rééducation dans la FPH (Mars et 8 avril), l'exercice mixte salarié et libéral (18 mai et 3 juin) et l'élaboration de nouvelles grilles salariales (24 juin).

Les orthophonistes, avec leurs organisations et les étudiants, se sont fortement mobilisés pour exiger l'inversion de ce calendrier, considérant que la discussion sur les grilles était prioritaire. Les organisations syndicales représentatives dans la FPH (CFDT, CGT, FO, SUD, UNSA) convoquées à ces groupes de travail, ont fait des propositions pour sortir de ce blocage, en vain car le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MASS) est resté campé sur son calendrier.

Les psychomotriciens-nes sont eux aussi mobilisés pour l'obtention d'un niveau de diplôme reconnaissant leurs qualifications, ce qui déterminera aussi un nouveau niveau de salaire.

Tous les professionnels de la rééducation (les orthoptistes, les kinésithérapeutes...) doivent également être reclassés en tenant compte de leur niveau respectif de diplôme et de qualification.

Le 8 avril, les représentants du MASS nous ont communiqué un projet de décret mettant en place une prime : 120 euros brut octroyés aux stagiaires et titulaires kinésithérapeutes et orthophonistes, sur demande des directeurs d'établissements auprès des directeurs d'ARS, ces derniers déterminant par région les zones sous tension. Concrètement, quel directeur fera cette demande à l'heure où les budgets font l'objet de restrictions drastiques (cf. loi Santé) ? Ce projet de décret s'inscrit aussi dans la logique du projet de loi El Khomri dont nous demandons le retrait (inversion de la hiérarchie des normes instaurant les pleins pouvoirs aux directions des entreprises privées et à terme de celles des hôpitaux). Ce projet de décret a réussi à soulever l'indignation de tous !!!

La prochaine réunion doit se tenir le 18 mai.

Nous proposons que se tiennent le 18 au soir des assemblées générales partout où cela est possible et au moins dans les villes dans lesquelles se trouvent des Centres de formation.

En fonction de ce qui aura été ou non annoncé ce jour-là au ministère, nous proposons que soient mises en débat les actions nécessaires (grève) pour être enfin entendu : **nous exigeons la revalorisation immédiate des grilles salariales.**

La qualité de la prise en charge des patients et de la formation des étudiants est dépendante de la présence au sein des hôpitaux de tous les métiers de la rééducation.



DANS LE MÊME TEMPS, NOUS APPELONS AUSSI TOUS LES PROFESSIONNELS DE LA RÉÉDUCATION À S'ASSOCIER ET À PARTICIPER À TOUS LES MOUVEMENTS POUR LE RETRAIT DE LA LOI EL KHOMRI.